

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MALMERSPACH

Séance ordinaire du Vendredi 6 mars 2026 à 20h00

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 10

M. Eddie STUTZ, Maire - Mme Neidjate BOURASS, Adjointe - M. Raymond GUILLAUME, Adjoint - Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, Adjointe - Mme Martine BURGER - M. José GARCIA - Mme Sylvie MULLERSECK - M. Samuel MURA - M. Frédéric DUVAL - M. Vincent SCHOTT

Absents excusés :

M. Philippe DIFFOR, Adjoint, a donné procuration à Mme Neidjate BOURASS, Adjointe
Mme Aurélie MERVANT a donné procuration à M. Samuel MURA
Mme Patricia SCHWEBEL a donné procuration à M. Vincent SCHOTT

Absent non excusé :

M. Laurent NUSSBAUM



Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 6 février 2026
3. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) - Budget Forêt
4. Affectation des résultats 2025 - Budget Forêt
5. Approbation du Budget Primitif 2026 - Budget Forêt / Fongibilité des crédits
6. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) - Budget Principal
7. Affectation des résultats 2025 - Budget Principal
8. Vote des taux 2026
9. Approbation du Budget Primitif 2026 - Budget Principal / Fongibilité des crédits
10. Agrément de 2 permissionnaires de chasse
11. Point sur les travaux
12. Point sur l'école
13. Point sur l'urbanisme
14. Divers et communication



Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre cette séance à 20h00.

N° 1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Martine BURGER, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assistée par Mme Katia ILTIS, Secrétaire de Mairie.

N° 2 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 6 février 2026

Le compte-rendu, n'appelant pas d'observations particulières, est approuvé à l'unanimité.

N° 3 - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) - Budget Forêt

Monsieur le Maire explique que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue désormais au Compte Administratif produit par l'ordonnateur, et au Compte de Gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le Conseil Municipal du CFU constitue l'arrêté des comptes.

Sous la présidence de Mme Neidjate BOURASS, Adjointe en charge des finances, le Maire ayant quitté la séance pour le vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Financier Unique du Budget Forêt de l'exercice 2025 qui a été arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	MONTANT €
DEPENSES	25 442.28
RECETTES	30 411.55
RESULTATS DE L'EXERCICE	4 969.27
EXCEDENT REPORTE DE 2024	78 596.06
EXCEDENT FONCTIONNEMENT	83 565.33

DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire rejoint la salle de séance.

N° 4 - Affectation des résultats 2025 - Budget Forêt

Compte tenu des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025 au Compte Financier unique,

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer à ce sujet,

DECIDE unanimement d'affecter les résultats au Budget forêt 2026 comme suit :

REPRISE DES RESULTATS AU BUDGET PRIMITIF FORET 2026	
Report au compte 002 (fonctionnement recettes)	83 565.33

N° 5 - Approbation du Budget Primitif 2026 - Budget Forêt / Fongibilité des crédits

a) BP 2026

M. le Maire présente et commente le Budget Primitif 2026 Forêt, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
125 640.33 €	125 640.33 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
15 000.00 €	15 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE unanimement ce Budget Primitif Forêt 2026.

b) Fongibilité des crédits

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 17 juin 2022 approuvant le passage à la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
Considérant que le Conseil peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanimement,

AUTORISE le Maire ou son représentant à procéder, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement).

AUTORISE le Maire ou son représentant signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

N° 6 - Approbation du Compte Financier Unique - Budget Principal

Monsieur le Maire explique que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue désormais au Compte Administratif produit par l'ordonnateur, et au Compte de Gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le Conseil Municipal du CFU constitue l'arrêté des comptes.

Sous la présidence de Mme Neidjate BOURASS, Adjointe en charge des finances, le Maire ayant quitté la séance pour le vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Financier Unique du Budget Forêt de l'exercice 2025 qui a été arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	MONTANT €
DEPENSES	329 951.28
RECETTES	372 764.03
RESULTATS DE L'EXERCICE	42 812.75
EXCEDENT REPORTE DE 2024	34 337.21
EXCEDENT FONCTIONNEMENT	77 149.96
INVESTISSEMENT	MONTANT €
DEPENSES	116 850.32
RECETTES	16 211.07
RESULTATS DE L'EXERCICE	-100 639.25
EXCEDENT REPORTE DE 2024	23 065.16
DEFICIT INVESTISSEMENT	-77 574.09
DEFICIT GLOBAL	-424.13

DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire rejoint la salle de séance.

N° 7 - Affectation des résultats 2025 - Budget Principal

Compte tenu des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025 au Compte Financier Unique,

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer à ce sujet,

DECIDE unanimement d'affecter les résultats au Budget Principal 2026 comme suit :

REPRISE DES RESULTATS AU BUDGET PRINCIPAL 2026	
Report au compte 001 (investissement dépenses)	77 574.09 €
Report au compte 1068 (investissement recettes)	77 149.96 €

N° 8 - Vote des taux 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et une abstention,

DECIDE de maintenir les taux de l'état intitulé "Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026".

TAXE	Taux 2026	Variation Des taux
Taxe foncière (bâti)	28.43 %	0 %
Taxe foncière (non bâti)	31.93 %	0 %
Taxe d'habitation	10.89 %	0 %

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée aux services fiscaux.

N° 9 - Approbation du Budget Primitif 2026 - Budget Principal / Fongibilité des crédits

a) BP 2026

M. le Maire présente et commente le Budget Primitif 2026, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
413 052.33 €	413 052.33 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
129 474.09 €	129 474.09 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE unanimement ce Budget Primitif 2026.

b) Fongibilité des crédits

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 17 juin 2022 approuvant le passage à la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que le Conseil peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanimement,

AUTORISE le Maire ou son représentant à procéder, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement).

AUTORISE le Maire ou son représentant signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

N° 10 - Agrément de 2 permissionnaires de chasse

Vu les dispositions du droit local applicables à la chasse en Alsace-Moselle,

Vu les dispositions du Code de l'environnement relatives à l'exercice du droit de chasse,

Considérant que le droit de chasse est exercé dans le cadre communal,

Considérant les demandes d'agrément présentées par :

- Monsieur David HOFFMANN,
- Monsieur Dominique CARON,

Considérant que les intéressés ont fourni l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de leur dossier, notamment la copie de leur permis de chasser valide, leur attestation d'assurance responsabilité civile chasse et les documents administratifs requis,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable à l'agrément de Monsieur David HOFFMANN en qualité de permissionnaire pour l'exercice de la chasse sur le territoire communal ;

DONNE un avis favorable à l'agrément de Monsieur Dominique CARON en qualité de permissionnaire pour l'exercice de la chasse sur le territoire communal ;

AUTORISE M. le Maire à délivrer les permissions correspondantes et à signer tout document afférent.

N° 11 - Point sur les travaux

M. Raymond GUILLAUME, Adjoint en charge des travaux et de la forêt, fait le point sur les travaux réalisés :

- Réfection des fils d'eau rue de Saint-Amarin
- Taille des arbres à l'école et dans le village
- Remplacement de la serrure de la porte du réservoir

M. Guillaume informe le Conseil que le bois d'affouage (80 m²) a été débardé, il sera rapatrié sur la place du Kornebroch et mis sous surveillance.

N° 12 - Point sur l'école

Mme Neidjate BOURASS, Adjointe en charge des Ecoles, informe que les enfants ont fêté carnaval en brûlant le "bonhomme hiver" et que nous avons réceptionné 6 dérogations scolaires.

N° 13 - Point sur l'urbanisme

Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, Adjointe en charge de l'urbanisme, informe, que depuis le dernier Conseil Municipal du 6 février, nous avons instruit 2 déclarations de travaux : remplacement de clôtures et de portails et extension d'une maison.

N° 14 - Divers et Communications

Ministère des Armées

M. le Maire informe que le Centre National de Soutien Opérationnel (CNSO) organise une activité militaire entre Moosch, Malmerspach et Willer-sur-Thur du 30 mars au 3 avril 2026. Dans ce cadre, de petits groupes de 5 à 6 militaires armés pourront traverser la commune entre le 31 mars et le 2 avril 2026 lors d'une marche en terrain libre.

Convoi exceptionnel

Un convoi exceptionnel de 39 tonnes empruntera le pont de la Thur le 23 mars, au départ de l'entreprise Alsaplast. Le pont n'appartenant pas à la commune, nous avons transféré la demande à la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA). Celle-ci a confirmé que le pont supporterait 44 tonnes. Par conséquent, M. le Maire a donné un avis favorable concernant le passage du convoi.

Plan de chasse

M. le Maire présente le plan de chasse au Conseil Municipal.

EFS

La prochaine collecte de sang sera organisée à Moosch, le 13 mars prochain.

Elections

M. le Maire présente les permanences pour les élections municipales. Mme Martine BURGER sera rajoutée en tant que scrutateur.

Arrêté N°02/2026

M. le Maire informe qu'un arrêté portant autorisation exceptionnelle de brûlage de branchages a été signé. Seuls les paysans sont concernés par cet arrêté durant la période du 02 au 07 mars 2026. Cet arrêté a été envoyé au contrôle de légalité, à la Gendarmerie de Fellingering, à la Brigade Verte et au SDIS.

Frelons asiatiques

M. Raymond Guillaume informe qu'il a participé à la réunion publique organisée par le Conseil de Développement le 27 février dernier concernant la lutte contre le frelon asiatique. Il sera le référent pour la Commune de Malmerspach sur ce sujet.

Mi-mars, la Commune recevra 5 pièges financés par la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin (CCVSA). La période de piégeage s'étend de mars à juin.

Au réveil du printemps, les reines construisent des nids primaires, souvent dans les haies, abris de jardin ou barbecues. C'est à ce moment-là qu'il est le plus efficace de les piéger afin de limiter leur prolifération.

Mme Neidjate Bourass et M. Vincent Schott se sont portés volontaires pour assurer le suivi des pièges.

Parcelles communales rue des Vosges

M. le Maire a rendez-vous avec un architecte afin d'étudier un éventuel projet de construction sur trois parcelles situées rue des Vosges, dont deux appartenant à la Commune.

Canal usinier

M. le Maire informe que le canal usinier a été remis en eau. Des problèmes d'infiltration ont toutefois été constatés, impactant deux bâtiments avec présence d'eau en sous-sol. L'étanchéité du canal devra être reprise, le dossier est suivi par la CCVSA.

Remerciements

À l'issue de ce dernier conseil, M. le Maire adresse ses remerciements à l'ensemble des Conseillers Municipaux, à ceux qui poursuivent leur engagement comme à ceux qui y mettent fin. Au cours de ces six années de mandat, 34 séances de Conseil Municipal et 126 réunions de bureau se sont tenues.

Clôture de la séance à 21h45.